

Ouverture de Séance :

M. Le Président ouvre la séance et procède à l'appel nominal. Les conditions de quorum sont remplies et Mme Martinod est désignée secrétaire de séance.

Présents	Excusés	Absents
19	8	-

Présents :

Mmes BERARD, MARTINOD, ASTIER, MAIRONI-GONTHIER, DUCHOSAL, PAVIET.
Mrs SPIGARELLI, HANRARD, DUCOGNON, VIBERT, FAVRE, MARCHAND-MAILLET, SILVESTRE, VILLIBORD, PELLICIER, BOUTY, BROCHE, GOSTOLI, BOCH.

Excusés :

Mmes VILLIEN (pouvoir à JL BOCH), GIROD-GEDDA (pouvoir à R. BROCHE), CHENAL (pouvoir à G. DUCOGNON), FAGGIANELLI, CHAMOUSSIN (pouvoir à S. DUCHOSAL), FAVRE (pouvoir à G. VILLIBORD)
Mrs DUC (pouvoir à G. DUCOGNON), TRAISSARD.

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 7 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

Pour rappel, Mme Evelyne FAGGIANELLI, absente ce jour, remplace au sein du Conseil Mme CRESSEND, démissionnaire.

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

1.1 MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Lors du Conseil communautaire du 30 septembre 2020 les membres des commissions thématiques ont été nommés pour la durée totale du présent mandat.

Suite à des modifications, il convient d'actualiser la liste des membres des commissions suivantes :

Développement des voies vertes et cyclables	Guy DUCOGNON, vice-président de la commission Mrs Hervé CHENU, Laurent DESBRINI, Anthony DESTAING, Michel GOSTOLI, Christophe HIDALGA, Jean-Marc MANIER, André PELLICIER, Romain ROCHET, Jean-Louis SILVESTRE, Christian VIBERT, Didier FAVRE, Jérôme FAVRE, Romain ROCHET. Mmes Marie MARTINOD, Sabine SELLINI, Brigitte BOIRARD, Rose PAVIET.
Sports et loisirs	Michel GOSTOLI, vice-président de la commission Mrs Jérôme FAVRE, Didier FAVRE. Mmes Marie MARTINOD, Céline CROSSMAN.
Finances, RH, Administration Générale	Mrs. BOUTY, BROCHE, MARCHAND-MAILLET,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve les modifications ci-dessous.

1.2 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION WINTER FEST POUR L'ORGANISATION DU XPLORE FESTIVAL 2021

Le Président informe l'assemblée de la demande de subvention formulée par l'association « Winter Fest » pour l'organisation de la première édition du Xplore Alpes Festival.

Marie Martinod suit ce dossier pour la CoVA, aidée par Sandrine Clair, chargée de projets.

Cet évènement, programmé du 23 au 31 octobre 2021, sur les Communautés de Communes de Haute Tarentaise et des Versants d'Aime, est une évolution du Winter Film Festival qui se tenait jusqu'alors uniquement sur Bourg Saint Maurice.

Au programme : des projections de films de sports outdoor et d'aventure, des conférences et masterclass grand public, des ateliers pour pratiquer différentes activités outdoor, des épreuves sportives et show extrêmes, de nombreuses animations pour les enfants dont 5 jours dédiés aux scolaires et des soirées concerts.

Tournée vers l'avenir et souhaitant partager l'héritage de décennies de pratiques outdoor sur le territoire de Tarentaise, l'association veut faire de la période des vacances de la Toussaint un tremplin pour une montagne vivante à l'année.

Le Président propose de contribuer financièrement pour un montant maximal de 15 000€, sur la base du budget prévisionnel annexé.

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- un acompte de 50% du montant de la subvention prévue, dès notification de la présente délibération
- le solde, dans un délai maximum de 2 mois après l'évènement, sur présentation du bilan moral et du plan de financement définitif.

En contrepartie de la participation financière de la Communauté de Communes, l'association devra mentionner de façon explicite la participation des Versants d'Aime au financement de cet évènement.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- ***Approuve l'attribution d'une subvention de 15 000€ à l'association « Winter Fest » au titre de l'organisation du Xplore Alpes Festival 2021.***
- ***Dits que les crédits correspondants seront inscrit au chapitre 65, article 6574 du budget primitif 2021.***

1.3 MULTI-ACCUEIL AMSTRAMGRAM : MODIFICATION DU REGLEMENT

Deux éléments amènent le Conseil Communautaire à examiner le Règlement de Fonctionnement du Multi-accueil AMSTRAMGRAM, Sylviane Duchosal, vice-présidente à l'action sociale, nous les présentent :

- Afin de répondre à des attentes formulées par des familles utilisatrices, il est proposé, dès cette année, de maintenir le service ouvert l'une des deux semaines de vacances de Noël. Un bilan sera établi pour mesurer la fréquentation et évaluer la pertinence d'une reconduction.
⇒ Page 11 – Art. VI : le nombre de semaines d'engagement des familles tient compte de cette organisation
- Suite à un contrôle de la CAF de Savoie, une modification du paramétrage des modalités de calcul de la participation des familles s'impose : « l'unité de mesure » du temps de présence de l'enfant est le ¼ d'heure et non plus la ½ heure comme précédemment accepté.
⇒ Page 14 – Art. VII : la facturation est faite au ¼ d'heure, arrondie au ¼ d'heure supérieur.

Approuvé à l'unanimité.

2. TRAVAUX ET MARCHES

2.1 CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les liens fonctionnels très étroits entre la COVA et le CIAS, notamment en ce qui concerne les moyens mis à disposition et l'utilisation des services ressources.

Il explique ensuite que le code de la Commande Publique permet à plusieurs acheteurs publics, dont les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux, de constituer des groupements de commande visant à passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

C'est pourquoi Monsieur le Président propose au conseil communautaire de constituer, pour la durée restante du mandat, un groupement de commandes à caractère permanent entre la COVA et le CIAS.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et de rationalisation financière (mutualisation des achats, consultations et contrats uniques, limitation des refacturations entre entités etc..).

A cette fin, il est nécessaire d'établir une convention constitutive du groupement (jointe en annexe à la présente délibération), qui définit notamment les modalités de fonctionnement de celui-ci.

Cette convention désigne la COVA comme coordonnateur du groupement et la commission d'appel d'offres de la COVA comme commission du groupement.

Le coordonnateur est chargé, entre autres, de définir les besoins, de coordonner la préparation des marchés, de mener les procédures au nom et pour le compte des membres du groupement et de signer les marchés correspondants. Chaque membre assurera ensuite l'exécution technique et financière des prestations qui lui incombent.

La convention permet également d'identifier les familles d'achats qui entreront dans le périmètre du groupement, à savoir :

- Fournitures courantes (fournitures de bureau, produits d'entretien, mobilier, petit matériel, petit équipement, vêtements de travail) ;
- Véhicules, carburant ;
- Entretien et maintenance des bâtiments et de leurs abords ;
- Fluides ;
- Informatique et télécommunications ;
- Prestations liées aux ressources humaines (formation, titres-restaurants etc...) ;
- Assurances.

Monsieur le président précise que cette convention n'empêche pas chacun des membres du groupement de lancer des procédures séparément même si la famille d'achats entre dans le périmètre de la convention.

Compte-tenu de ces éléments, le conseil communautaire adopte à l'unanimité la constitution d'un groupement de commandes, Approuve la convention constitutive du groupement, et autorise la signature de ladite convention.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 AVENANT AU CONTRAT DU POSTE D'ATTACHE A TNC RATTACHE A LA MSAP

Le Conseil Communautaire a, lors de sa séance du 7 juillet 2021, validé la suppression d'un poste permanent d'attaché à 24 h / semaine suivie de la création d'un poste permanent d'attaché (ouvert aux 2 grades) à 26 h/ semaine, afin d'augmenter le temps de travail d'une des 2 animatrices de la MSAP, condition nécessaire pour obtenir l'agrément MFS.

Il convient désormais d'autoriser le Président à signer un avenant au contrat de l'animatrice concernée pour modifier son temps de travail.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, autorise le Président à signer un avenant au CDI de l'animatrice pour modifier son temps de travail qui passera, au 1^{er} janvier 2022, à 26 h par semaine au lieu de 24 h.

3.2 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AVEC LA COMMUNE DE SAINT PIERRE D'ALBIGNY

Certains postes nécessaires pour assurer les cours à l'Espace Musical sont pourvus par voie de mise à disposition. Ainsi la commune de Saint Pierre d'Albigny met un enseignant en euphonium à la disposition des Versants d'Aime depuis de nombreuses années.

La dernière convention est arrivée à échéance le 30/06/2021 ; il est donc proposé de la renouveler pour une nouvelle année scolaire.

La convention proposée fixe notamment les conditions d'intervention et de rémunération du professeur qui sont, pour l'année scolaire 2021/2022 :

- 3 h 30 par semaine

- 54.35 € / heure (rémunération + charges patronales) + frais de déplacement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le principe et les modalités de mise à disposition de l'agent et autorise le Président à signer la convention correspondante avec la commune de Saint Pierre d'Albigny.

3.3 CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'AUXILLIAIRE DE PUERICULTURE A TNC

La structure multi accueil compte parmi ses effectifs un poste d'infirmière à temps complet pour lequel une déclaration de vacance de poste a été faite une première fois en mars puis une seconde fois en juillet, et ce sans résultat satisfaisant.

Aussi, afin de pallier provisoirement un manque de personnel, les services ont réfléchi à une organisation provisoire, à savoir : recrutement d'une infirmière chargée des tâches administratives sur un temps plus court et recrutement d'un agent chargé des tâches sur le terrain, qui n'exigent pas d'avoir le diplôme d'infirmière : accueil de l'enfant et de sa famille, organisation et d'activités d'éveil, participation à l'élaboration du projet pédagogique...

Il est donc proposé de créer un poste non permanent d'agent social à temps non complet, à raison de 25 h / semaine, et ce pour la période du 6/09 au 31/12/2021.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture à TNC aux conditions ci-dessus énoncées.

3. DECISIONS DU PRESIDENT

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de sa séance du 8 juillet 2020, le Conseil Communautaire a délégué plusieurs de ses attributions au Président (délibération n°2020-063).

Selon les mêmes dispositions, le président de l'EPCI doit rendre compte, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des attributions qu'il exerce par délégation de celui-ci.

Depuis la séance du Conseil Communautaire du 7 juillet 2021, 12 décisions ont été prises :

2021-011	Avenant N°1 au lot menuiserie de l'opération d'aménagement de la Maison France Service	De conclure un avenant n°1 au marché N°2021COVA006-3, pour un montant de + 2 553.50 € HT, portant ainsi le marché à un total de 22 553.50 € HT (+12.7%).
----------	--	--

2021-012	Autorisation de signature d'un avenant N°1 au marché de pose de conteneurs à déchets semi-enterrés (rectification erreur sur révision de prix)	De conclure un avenant n°1 au marché N°2020COVA009-2 ayant pour objet de rectifier l'erreur matérielle figurant au CCAP (inversion des formules de révision des prix entre les deux lots).
2021-013	Autorisation de signature d'un CDD avec le candidat retenu au poste d'EJE à temps complet	La candidature de Mme Clémence GAUVIN est retenue au poste d'éducateur de jeunes enfants, à temps complet. Le contrat est conclu pour la période du 31 Août 2021 au 30 août 2024.
2021-014	Autorisation de signature d'un CDD avec le candidat retenu au poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet	La candidature de Mme Alexia BACHICHET est retenue au poste Le contrat est conclu pour la période du 29 Août 2021 au 28 août 2024.
2021-015	Autorisation de signature d'un CDD avec le candidat retenu au poste d'agent de maîtrise à temps non complet	La candidature de M. Guillaume FLEURANCEAU est retenue au poste d'agent de maîtrise à temps non complet. Le contrat est conclu pour la période du 1 ^{er} Septembre 2021 au 31 août 2024.
2021-016	Autorisation de signature d'un CDD avec le candidat retenu au poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet	La candidature de M. Maxime CARON est retenue au poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet, soit à raison de 3 h 40 par semaine. Le contrat est conclu pour la période du 1 ^{er} Septembre 2021 au 31 août 2024.
2021-017	Autorisation de signature d'un CDD avec le candidat retenu au poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	La candidature de M. Timothée LE DU est retenue au poste d'assistant d'enseignement artistique à temps complet, soit à raison de 20 H 00 par semaine. Le contrat est conclu pour la période du 1 ^{er} Septembre 2021 au 31 août 2024.
2021-018	Autorisation de signature d'un CDD avec le candidat retenu au poste d'agent de maîtrise à temps complet	La candidature de M. Emmanuel TABORDA DOMINGUES est retenue au poste d'agent de maîtrise à temps complet. Le contrat est conclu pour la période du 16 Septembre 2021 au 15 Septembre 2024.
2021-019	Signature d'un CDI avec le candidat retenu au poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps plein	Mme Marie Laure BAZZANI est recrutée en qualité d'assistante de conservation du patrimoine, à temps complet. A compter du 1 ^{er} septembre 2021, un contrat à durée indéterminée est conclu.
2021-020	Autorisation de signature d'un avenant N°1 au marché de fourniture de repas pour la crèche (disparition indice révision)	De conclure un avenant n°1 au marché N°2019COVA009 ayant pour objet de remplacer, dans la formule de révision des prix, l'indice n°000641176 par l'indice n°001764231 (Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Nomenclature Coicop : 11.1 - Services de restauration).
2021-021	Attribution du marché pour la régularisation du système d'endiguement du torrent du Villard de Landry	De conclure un marché pour la réalisation du dossier d'autorisation du système d'endiguement du ruisseau du Villard sur la commune de Landry, avec la société LOMBARDI INGENIERIE SAS – 70, rue de la Villette – 69003 LYON pour un montant de 31 541.25 € HT*.
2021-022	Travaux de défrichage des parcelles contenant les lots 2, 3 et 11 de la ZAE de Plan Cruet	De conclure un marché pour le défrichage des parcelles contenant les lots 2, 3 et 11 de la ZAE de Plan Cruet avec la société SAVOISIENNE DU BOIS – 4003, Route Départementale 72 – 73220 ARGENTINE pour un montant de 10 650,00 € HT.

4. INFORMATION AU CONSEIL

Après présentation par le Directeur Général des Services des dernières mesures relatives au passe sanitaire et à l'obligation de vaccination, le Président informe l'assemblée des leurs déclinaisons au niveau de la Communauté de Communes. Le Président précise notamment les difficultés que ces obligations engendrent pour le fonctionnement de l'EHPAD et qu'il va adresser un courrier au département et à l'Agence Régionale de Santé pour connaître les mesures qu'ils entendent prendre pour nous soutenir.

- ✓ Dates des prochains conseils communautaires :
 - ✓ Mercredi 6 octobre
 - ✓ Mercredi 10 novembre
 - ✓ Mercredi 15 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h.